

Déjà notre deuxième lettre ! Au programme, protection des amphibiens et éducation à l'environnement.

DÉPENSER DE L'ARGENT ET MOBILISER DES BÉNÉVOLES POUR PROTÉGER LES AMPHIBIENS, EST-CE BIEN RAISONNABLE ?



Salamandre tachetée

Les amphibiens sont de plus très sensibles aux substances polluantes qui peuvent passer directement de l'environnement à l'intérieur de leur corps du fait de leur peau très perméable qui leur permet de respirer (ils sont donc de ce fait un bon indicateur de l'état des milieux).

L'absence de poils ou d'écailles les rend en outre particulièrement sensibles aux UV (dégradation de la couche d'ozone).

Si le déclin des amphibiens inquiète, c'est aussi que **ces animaux jouent un rôle important dans les écosystèmes**. Ils contribuent entre autres au bon fonctionnement de la chaîne alimentaire en devenant des proies qui alimentent de nombreuses espèces comme les serpents et les oiseaux. Dans les zones humides, **ils se nourrissent de larves de moustiques et limitent ainsi leur prolifération** contribuant notamment à enrayer la progression des moustiques-tigres.

Tous les amphibiens sont protégés par la loi (mise à jour par l'arrêté du 8 janvier 2021). Il est

En France, un amphibien sur cinq risque de disparaître et c'est un tiers au niveau mondial selon l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

La disparition de zones humides en est le premier facteur (50 % des zones humides françaises ont disparu entre 1950 et 1990 du fait de l'urbanisation et du drainage).

Le fractionnement des habitats est aussi en cause : une route devient par exemple un obstacle mortel au moment des migrations.

interdit de détruire les œufs, les larves et les individus adultes qu'on n'a le droit en outre ni de capturer ni de manipuler, sauf autorisation expresse dans le cadre d'une action de sauvegarde.

De plus, pour certaines espèces (tritons crêtés, crapaud calamite, pélodyte ponctué...) il est interdit de détruire ou de dégrader leurs sites de reproduction et leurs aires de repos.

Cette protection a un coût ? Certes... mais il faut relativiser : au Grand Lemps, les 12 doubles passages souterrains réalisés par le département, répartis sur 1 km de route, ont coûté le prix d'un demi-rond-point et ont fait travailler bureau d'étude et entreprise de BTP. La plupart des autres actions de sauvegarde (pose de filets, aide à la traversée de route...) sont réalisées par des bénévoles.

Cette protection peut aussi causer quelques désagréments (routes temporairement interdites à la circulation, itinéraires déconseillés...) bien minimes par rapport aux services que ces animaux nous rendent !

Pour en savoir plus : https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9clin_des_populations_d%27amphibiens

Arrêté du 08/01/2021 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043113964>

« En chemin sur les ENS » est un des dispositifs d'Éducation à l'environnement utilisés par Claire Aguiard, l'animatrice salariée de BLE.

Ce programme, reconduit pour chaque année scolaire, est financé en grande partie par le département de l'Isère (rémunération de l'animatrice + transports) par l'attribution d'un forfait d'un montant variable selon le niveau concerné. Il est destiné aux **écoles primaires** (à partir de la grande section), aux **collèges**, aux établissements de **l'enseignement agricole** et aux **établissements médico-sociaux** du département.

Il doit permettre aux jeunes une découverte active de leur environnement par des visites sur différents espaces naturels protégés du département encadrées par une animatrice. Découvrir et comprendre les milieux naturels et les espèces, observer l'évolution des paysages, comprendre le rôle de l'homme et la fragilité de la biodiversité font partie des orientations principales à donner aux projets, ceci dans une approche interdisciplinaire (technique/scientifique et sensible).

Il comporte 3 sorties ou interventions de l'animatrice avec des modalités différentes selon les âges et niveaux concernés. Pour certains niveaux, il intègre l'élaboration et la mise en œuvre d'une action favorable à la biodiversité dans l'établissement ou dans la commune.



L'animatrice intervient auprès des enseignants au moment de l'élaboration du projet (avril/mai pour l'année scolaire suivante) et pour réaliser les sorties ou séances. Pour intervenir sur ces projets, l'animatrice doit être agréée par le département.

Les sites ENS les plus proches ont la faveur des enseignants avec lesquels Claire travaille (Fontaines de Beaufort, Tourbière des Planchettes à St Siméon de Bressieux, Tourbière du Grand Lemps, Etang des Béroudières à St Didier de Bizonnes, Etang de Montjoux à St Jean de Bournay...). Une trentaine de projets sont réalisés chaque année.

Depuis 2016, de nombreux établissements scolaires du territoire ont bénéficié de ces animations, néanmoins n'hésitez pas à en parler aux enseignants de vos enfants au cas où ces programmes ne seraient pas connus.

Pour des informations plus complètes : <https://biodiversite.isere.fr/visiter/scolaires>

Nous reviendrons au cours des lettres suivantes sur d'autres dispositifs d'Éducation à l'environnement utilisés par Claire.

⁽¹⁾Les ENS (Espaces Naturels Sensibles) sont des espaces naturels protégés gérés par le département ou par les communes sur des financements départementaux.